

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

**Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le lundi 3 octobre 2005 à 17h00, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de monsieur le Maire, Michel Tartre.**

Étaient présents: Monsieur le maire, Michel Tartre, madame la conseillère, Linda McGrail, messieurs les conseillers, Jacques Sirois, Daniel Lauzon et Serge Roy.

Également présents : Messieurs Armand Comeau, directeur général et Me Jacques Robichaud, greffier

Absents : madame la conseillère, Gisèle Péladeau et monsieur le conseiller, Jacques Montesano

\*\*\*\*\*

Chacun des membres du Conseil présents reconnaît que l'avis de convocation a été signifié par le greffier le 29 septembre 2005 à tous les membres du Conseil, même à ceux qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

\*\*\*\*\*

**PÉRIODE DE RECUEILLEMENT**

**2005-10-230 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

**2005-10-231 MODIFICATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE POURVOYANT À LA CONSTITUTION DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE-PERROT**

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu de modifier l'entente intermunicipale pourvoyant à la constitution de la Régie de l'Eau de l'Île-Perrot, intervenue entre les municipalités de Pincourt, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et Terrasse-Vaudreuil, le 13 août 1997, selon les termes de l'entente modifiant l'entente intermunicipale de la Régie de l'Eau de l'Île-Perrot, annexée à la présente.

D'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente;

Que copie de la présente résolution soit transmise à la Régie de l'Eau de l'Île-Perrot et aux municipalités de Pincourt et de Terrasse-Vaudreuil.

La présente résolution remplace et annule la résolution no 2005-09-222.

ADOPTÉE

**2005-10-232    LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu de lever la séance à 17h07.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Michel Tartre  
Maire

\_\_\_\_\_  
Me Jacques Robichaud  
Greffier

/vc

\*\*\*\*\*

